



LES ENGAGEMENTS  
EDF & MOI

Janvier - Juin 2018

# LA LETTRE EDF & MOI CORSE



DE NOUS À VOUS

## VOUS SIMPLIFIER L'ÉNERGIE ? LA PREUVE PAR 9 !

PARCE QUE VOTRE SATISFACTION EST NOTRE PRIORITÉ, NOUS NOUS ENGAGEONS !

› LES ENGAGEMENTS EDF & MOI  
QU'EST CE QUE C'EST ?

Lancés en 2013 dans les territoires d'Outre-mer et en Corse, les engagements EDF & MOI ont pour ambition de vous offrir des services de qualité, adaptés à vos besoins en étant proche, accessible et à votre écoute.

Et parce que vos modes de vie changent et que vos attentes évoluent, ils ont été revisités pour mieux vous satisfaire.

PLUS DE 670 SALARIÉS  
ENGAGÉS POUR  
SATISFAIRE PRÈS DE  
253 000 CLIENTS



› À QUOI NOUS ENGAGEONS-NOUS ?

9 engagements pour une relation fluide et personnalisée, pour vous aider à mieux maîtriser votre budget énergie et pour vous garantir une énergie de qualité à l'accès simplifié.

LA PREUVE PAR 9 !\*

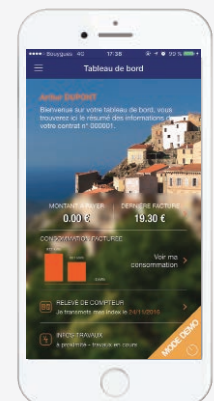
\*Retrouvez nos 9 engagements EDF & MOI sur notre site <https://corse.edf.fr>, rubrique « Les engagements EDF & MOI ».

### #1 : SIMPLIFIER

Vous souhaitez effectuer vos démarches quand vous le voulez ?

Sur l'application mobile EDF DOM & Corse, tout EDF vous est désormais accessible. Partout, tout le temps.

Relève de compteur, paiement des factures, toutes vos démarches sont simplifiées et immédiates.





SOLUTIONS

## AGIR PLUS SOLIDARITÉ : DES AIDES BONIFIÉES POUR VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE !

Déjà 200 foyers de l'île ont bénéficié des aides bonifiées, permettant, pour la majorité de ces logements, de réaliser leurs travaux gratuitement. Découvrez les conditions d'éligibilité et faites-en profiter vos proches !

EDF, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Corse, a lancé les aides Agir Plus Solidarité : des aides bonifiées pour les travaux d'isolation des combles et le remplacement du chauffe-eau électrique par un chauffe-eau thermodynamique. Ce dispositif vous permet d'économiser jusqu'à 700€/an sur votre facture !

Pour être éligible, votre logement doit avoir plus de 2 ans et être occupé en tant que résidence principale (locataire ou propriétaire). Le montant des aides dépend du revenu fiscal de référence.

Il est plafonné au prix moyen constaté (25€/m<sup>2</sup> pour l'isolation des combles et jusqu'à 2 400€ pour le chauffe-eau thermodynamique). Vous dépassez les plafonds ? Bénéficiez des aides Agir Plus classiques !

Vous souhaitez en savoir plus sur les dispositifs d'aides financières ? Envoyez un mail avec vos coordonnées à [edf-corse-agirplus@edf.fr](mailto:edf-corse-agirplus@edf.fr) pour être recontacté par un conseiller clientèle EDF spécialisé en économies d'énergie ou rendez-vous sur <https://corse.edf.fr> pour retrouver les conditions et la liste des entreprises partenaires.



Avec la nouvelle solution en ligne e.quilibre d'EDF, suivez gratuitement l'évolution de votre consommation d'électricité et comparez la avec celles de foyers similaires. Grâce à e.quilibre, sachez où vous en êtes, adaptez vos habitudes de consommation et faites des économies.



Retrouvez-nous sur <https://corse.edf.fr>. Munissez-vous de votre dernière facture pour activer votre espace en ligne. En quelques clics, retrouvez tous nos services :

- e.quilibre
- e.facture
- Gestion de votre contrat
- Relève
- Paiement

SOLUTION SOLIDARITÉ

## LE TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ LAISSE LA PLACE AU CHÈQUE ÉNERGIE

Depuis le 01.01.2018, le Tarif de Première Nécessité est remplacé par le Chèque Energie. Un nouveau dispositif, mis en place par l'Etat, pour accompagner les foyers les plus modestes et lutter contre la précarité énergétique.



› COMMENT CELA MARCHE ?

- Le Chèque Energie vous est attribué selon vos ressources et la composition de votre famille
- Il est automatiquement envoyé une fois par an, vous n'avez aucune démarche à faire
- Vous pouvez l'utiliser pour payer vos factures d'électricité ainsi que certains de vos travaux de rénovation énergétique

› LES AVANTAGES LIÉS AU CHÈQUE ÉNERGIE

- Une ouverture de contrat gratuite si vous emménagez dans un nouveau logement
- Une réduction de 80 % sur les frais liés au déplacement d'un technicien en cas d'impayé
- Des relances plus espacées vous laissant plus de temps pour régler vos factures.



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Pour toute question sur le chèque énergie, vous pouvez consulter le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

